2015 2018 PLAN STRATÉGIQUE

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

Photos : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Roch Théroux et Minalliance

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

978-2-550-73821-3 (PDF)
978-2-550-73820-6 (imprimé)

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MINISTRE 4

MOT DU MINISTRE DÉLÉGUÉ 6

MOT DU SOUS-MINISTRE 8

MISSION ET VISION 10

NOTRE ENJEU : LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET MINÉRALES AINSI QUE DU TERRITOIRE 11

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE 12

UNE ORGANISATION DE PREMIÈRE LIGNE 12

LES DOMAINES D'AFFAIRES 12

LES PARTIES PRENANTES 13

ORIENTATION 1 14

Contribuer au développement économique du Québec 15

ORIENTATION 2 16

Assurer la mise en valeur durable des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire, de concert avec les parties prenantes 17

ORIENTATION 3 18

Améliorer l'efficacité de l'organisation et sa prestation de services 19

ACTIONS STRUCTURANTES 20

SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 20

Mot du ministre

En avril 2014, le gouvernement du Québec redéfinissait les responsabilités du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), un ministère important pour l'économie québécoise. Trois domaines d'affaires constituent dorénavant la mission de l'organisation : l'énergie, les mines et le territoire.

Le Plan stratégique 2015-2018 représente notre principal outil pour guider nos interventions durant les prochaines années. Or, le MERN travaille déjà sur bon nombre de dossiers prioritaires pour le Québec, notamment l'élaboration de la nouvelle politique énergétique, la définition d'une vision stratégique du développement minier et le chantier sur l'acceptabilité sociale des projets de développement.

La priorité est accordée à la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire. Cet enjeu orientera les efforts et les moyens qui seront mis en œuvre afin de contribuer au développement économique du Québec. Un environnement d'affaires propice à la création de richesse, à l'enrichissement des connaissances stratégiques et à l'innovation, la participation des communautés aux projets de développement et une organisation performante et centrée sur les besoins de la clientèle sont les trois conditions pour réussir.

Grâce à ce plan stratégique, le MERN est bien outillé pour contribuer à la création de richesse collective, favoriser un développement responsable des ressources et améliorer ses pratiques de gestion en visant l'efficacité et la qualité de ses services, notamment en misant sur son expertise et son savoir-faire.

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles,

PIERRE ARCAND

Mot du ministre délégué

Avec la création du poste de ministre délégué aux Mines en avril 2014, le gouvernement du Québec confirmait l'importance de l'activité minière dans le développement économique du Québec. Le secteur minier est source de richesse et d'emplois pour le Québec; en 2014, il représentait des investissements de 3,2 milliards de dollars et près de 17 000 emplois.

Un élément majeur du plan stratégique est l'élaboration d'une vision stratégique du développement minier qui contribuera à la création d'un environnement favorable à la mise en valeur des ressources minérales. Cette vision s'inscrit dans les grands projets du gouvernement et s'arrimera naturellement avec le Plan Nord, la Stratégie maritime et les nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire – volet minier.

Les notions d'acceptabilité sociale, de protection de l'environnement, de transparence et de partage des retombées économiques sont désormais parties intégrantes du développement minier durable.

Le Plan stratégique 2015-2018 reflète notre volonté de faire ce développement minier durable, de concert avec les communautés, au bénéfice des citoyens du Nord et de l'ensemble du Québec.

Le ministre délégué aux Mines,

LUC BLANCHETTE

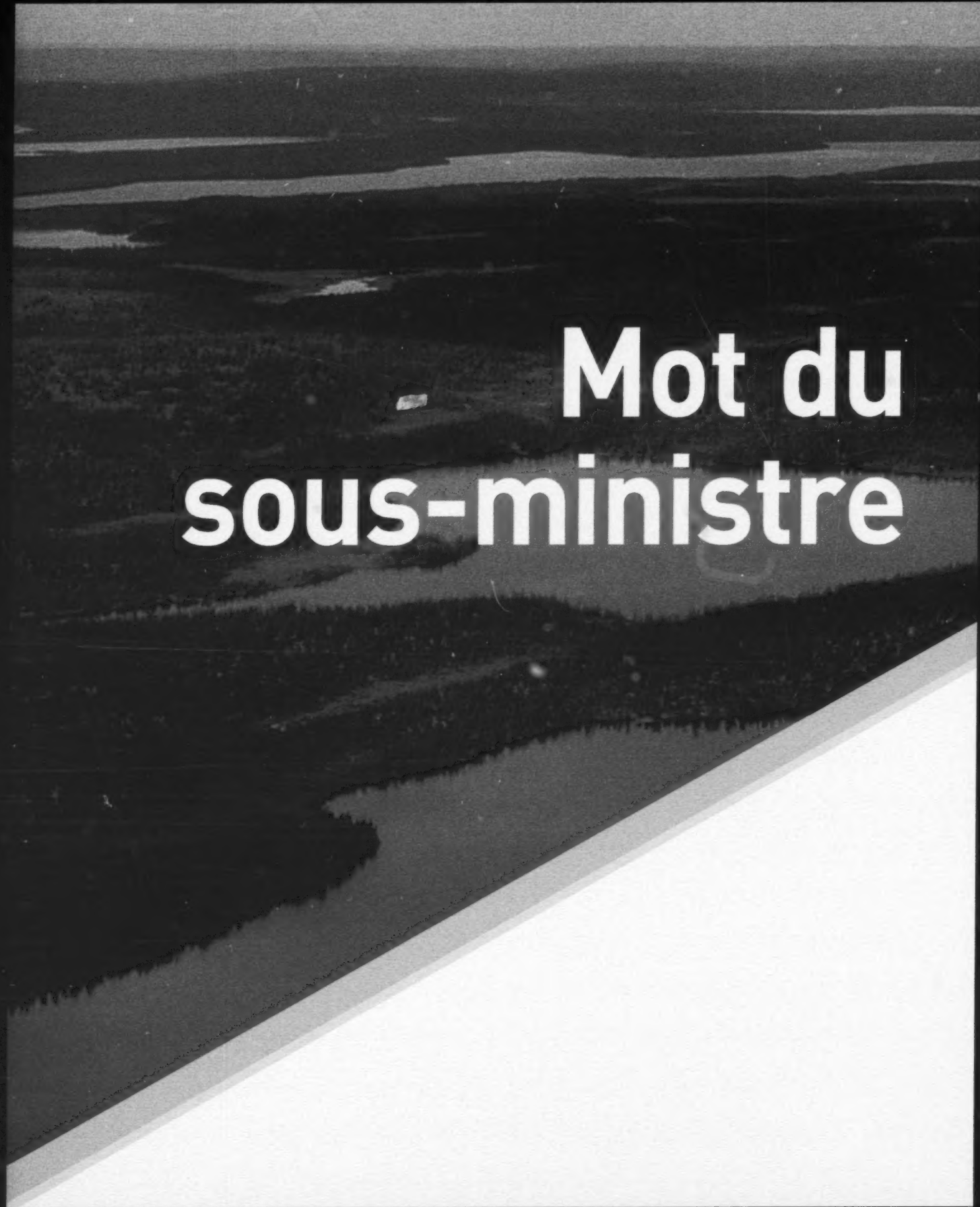

Mot du sous-ministre

Le Plan stratégique 2015-2018 du Ministère constitue non seulement un guide pour nos actions auprès de la clientèle et des partenaires, mais aussi un engagement auprès de l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec.

Notre enjeu et les orientations de ce plan intègrent les priorités du gouvernement et s'inscrivent dans le virage qu'entreprend le MERN à la suite de la redéfinition de ses responsabilités en avril 2014, confirmant son statut de ministère à vocation économique. Pour atteindre nos objectifs, nous avons d'abord actualisé notre mission afin d'y énoncer fidèlement et clairement notre double rôle de gestion et de mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec.

Nous nous dotons également d'une vision organisationnelle qui s'appuie sur la reconnaissance de notre équipe et de son expertise de pointe. Le savoir scientifique qu'acquiert, qu'analyse et que diffuse le Ministère constitue une expertise unique à travers l'appareil gouvernemental et représente un véritable levier de développement pour l'ensemble des acteurs intéressés par la mise en valeur du potentiel de nos ressources naturelles.

Le plan stratégique se veut également un outil de mobilisation pour l'ensemble du personnel du MERN. De nombreux défis attendent le secteur des ressources naturelles, et ce plan stratégique permettra de canaliser les efforts vers la réalisation de nos priorités. Ainsi, l'engagement et les compétences diversifiées du personnel du Ministère sont le gage de notre réussite.

Le sous-ministre,

GILBERT CHARLAND

Mission et vision

Le territoire québécois, d'une superficie de 1,7 million de km², se distingue par son étendue et l'abondance de ses ressources. Le Québec compte des gisements de classe mondiale, et les découvertes d'indices prometteurs confirment son potentiel minéral. Il recèle aussi un important potentiel énergétique à développer, outre son vaste réseau hydroélectrique.

Grâce à la diversité de ses ressources, le territoire public, qui représente 92 % du territoire québécois, contribue de façon marquée au développement socio-économique du Québec. Vu son ampleur, c'est sur le territoire public qu'on trouve une grande partie des ressources naturelles, dont la mise en valeur crée des dizaines de milliers d'emplois dans différents secteurs de l'économie, au bénéfice de l'ensemble des régions.

À ce titre, le MERN joue un rôle de gestionnaire du territoire et des ressources.

MISSION

ASSURER LA GESTION ET SOUTENIR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET MINÉRALES AINSI QUE DU TERRITOIRE DU QUÉBEC, DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Pour réaliser sa mission, le Ministère mise avant tout sur l'engagement quotidien de son personnel et sur son expertise de pointe. Dans l'histoire de l'organisation, l'acquisition et le développement du savoir scientifique sont non seulement un actif précieux, mais aussi une nécessité pour un développement cohérent et responsable des ressources.

Comme c'est le cas pour un bon nombre de ministères, la nature de l'expertise déployée au sein de l'organisation est parfois méconnue auprès de certaines clientèles. Prenant appui sur cette expertise de pointe et sur sa volonté de contribuer au développement de la société québécoise, le Ministère se projette dans l'avenir en se donnant une vision organisationnelle fondée sur la reconnaissance de l'expertise de son personnel.

VISION

UNE ÉQUIPE RECONNUE POUR SON EXPERTISE DE POINTE ET SA GESTION RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET MINÉRALES AINSI QUE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS.

Notre enjeu : La mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire

Le Québec dispose d'un vaste territoire et de ressources abondantes. Celles-ci peuvent répondre aux besoins grandissants de notre société, en plus de contribuer à sa prospérité et à la qualité de vie de sa population.

Or, la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire public doit s'appuyer sur une approche qui permet de concilier les préoccupations variées en ce qui a trait à la planification des activités, au respect de l'environnement ainsi qu'à la collaboration avec les partenaires et les communautés concernées.

De plus, dans un contexte marqué par le retour à l'équilibre budgétaire, le maintien de la capacité à fournir aux citoyens les produits et services de même qualité est un défi pour le Ministère.

La mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire constitue donc l'enjeu prioritaire du Ministère qui structure le Plan stratégique 2015-2018. Cet enjeu est transversal et se décline en trois orientations, appuyées par des axes d'intervention qui les précisent. Des objectifs et des indicateurs leur sont également associés et déterminent comment le Ministère rendra compte de ses engagements.

Présentation du Ministère

UNE ORGANISATION DE PREMIÈRE LIGNE

Par ses nombreuses interventions, le MERN contribue au développement économique du Québec et de ses régions.

Il entretient des relations d'affaires avec plus de 47 000 citoyens et organismes privés ou publics bénéficiant d'un droit d'utilisation d'un terrain public, soit pour la location de terrains de villégiature ou d'abris sommaires, soit pour la location à des fins commerciales, récréotouristiques ou autres. Le Ministère entretient également des relations avec les communautés autochtones.

Pour ce faire, le Ministère déploie son nouveau réseau régional sur l'ensemble du territoire au moyen de ses directions régionales, bonifiant l'offre de services des bureaux de publicité des droits et des centres d'admissibilité et d'inscription. Il contribue donc à une offre de services de proximité.

Les besoins et les préférences de la clientèle sont une préoccupation constante pour le Ministère. L'évolution de ces besoins et la réponse à ceux-ci orientent l'offre des services du Ministère qui démontre, par ses engagements, son souci d'assurer des services de qualité.

LES DOMAINES D'AFFAIRES

Le Ministère intervient sur le plan de la gestion et de la mise en valeur du territoire et des ressources énergétiques et minérales. À ce titre, il est appelé à agir en concertation avec les autres ministères et organismes québécois qui interviennent dans ces domaines.

De façon générale, le Ministère :

- participe à l'élaboration du cadre législatif et réglementaire servant à baliser son mandat;
- élabore et met en œuvre des politiques liées à ses domaines d'intervention;
- fournit à la clientèle une expertise et un soutien technique spécialisé;
- fournit un soutien concret au moyen de ses programmes d'aide financière;
- veille à la sécurité du public selon ses responsabilités ministérielles.

Il est doté d'une structure administrative qui reflète ses domaines d'affaires et est composé de trois secteurs : le territoire, les mines et l'énergie.

Le Secteur du territoire

- met au point ou adapte les outils nécessaires pour mieux connaître le Québec sur les plans géographique et foncier, et assure le respect de son intégrité territoriale;
- acquiert et diffuse les connaissances relatives au territoire québécois et aux ressources naturelles;
- est responsable de la gestion et de l'attribution des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État;
- encadre les pouvoirs et les responsabilités délégués aux municipalités régionales de comté (MRC) relativement à l'attribution des droits fonciers sur le territoire public;
- assume l'ensemble des activités se rattachant à l'information et à la publicité des droits fonciers relatives au territoire privé, notamment par l'administration du registre foncier;
- est responsable de la réforme du cadastre québécois;
- est responsable du Plan géomatique du gouvernement du Québec.

Le Secteur des mines

- encadre et contrôle l'activité minière par une application conforme, juste et équitable du régime minier, en le faisant évoluer pour l'adapter au contexte actuel, tout en contribuant à sa compétitivité;
- promeut et soutient le développement de l'industrie minière au Québec dans une perspective de développement durable;
- acquiert, intègre, analyse et diffuse des connaissances scientifiques sur les ressources minérales du Québec, dans le but d'évaluer et de promouvoir le potentiel minéral du Québec.

Le Secteur de l'énergie

- accorde et gère des droits liés à l'exploration et à l'exploitation des ressources énergétiques, et voit au respect des conditions financières, environnementales et technologiques rattachées à ces droits;
- élabore et coordonne la politique gouvernementale en matière d'énergie;
- assure la sécurité des approvisionnements énergétiques québécois;
- favorise l'efficacité et l'innovation énergétiques.

LES PARTIES PRENANTES

Dans l'accomplissement de sa mission, le Ministère entretient des relations avec l'ensemble des parties prenantes : sa clientèle (les citoyens et les clients d'affaires), ses partenaires, ses délégataires, les communautés locales et les communautés autochtones.

L'étendue de ses produits et services amène régulièrement les citoyens à communiquer avec le Ministère, que ce soit pour obtenir un bail d'occupation sur les terres du domaine de l'État, une carte thématique ou de l'information sur les ressources naturelles. Le Ministère travaille aussi avec une clientèle d'affaires qui comprend des clients industriels du secteur des ressources naturelles, telles des entreprises gazières et pétrolières, des entreprises d'exploration ou d'exploitation minière de même que les prestataires de services et les équipementiers. Parmi les prestataires de services et les professionnels, on peut citer les entreprises en géomatique, les firmes de génie-conseil et d'arpenteurs-géomètres, les prospecteurs miniers, les avocats et les notaires.

Le Ministère s'appuie également sur les instances locales et régionales qui, à titre de délégataires, offrent des services à ses clientèles. C'est le cas notamment des programmes de délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État dont la gestion est déléguée aux MRC.

Par ailleurs, le Ministère a de nombreux partenaires. Les ministères et organismes publics et privés actifs dans le domaine du développement économique du Québec et de la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles font également partie des interlocuteurs du MERN.

Finalement, le Ministère consulte les différentes communautés autochtones du Québec dans le cadre des activités liées à ses domaines d'affaires.

La mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ne pourrait se faire sans la participation des communautés locales (organismes et regroupements, citoyens, usagers, entrepreneurs, collectivités locales, etc.) et des communautés autochtones directement concernées par les projets de développement économique. D'ailleurs, une des orientations du plan stratégique est centrée sur ces deux parties prenantes.

Orientation 1 >

Le Québec est confronté à de nombreux défis sur le plan économique, notamment pour soutenir la croissance et accroître le niveau de vie des citoyens. Les changements démographiques ont pour effet, entre autres, d'engendrer des pressions considérables sur les finances publiques.

Le développement du territoire et des ressources énergétiques et minérales est une composante essentielle de la création de richesse. Le MERN collaborera étroitement à l'action sur le terrain de la Société du Plan Nord. Nos interventions permettront notamment de faciliter l'accès au territoire et d'accroître les connaissances sur le milieu nordique, au bénéfice des citoyens du Nord et de l'ensemble du Québec.

La contribution du Ministère à l'économie québécoise est importante et se traduit par son soutien à la réalisation de projets de mise en valeur des ressources naturelles. C'est d'ailleurs dans cette perspective que le Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures a été adopté en privilégiant une approche globale pour le développement responsable de cette filière. Mené en toute transparence avec la population québécoise, ce plan d'action permettra au gouvernement de procéder à une modernisation du cadre législatif et réglementaire afin d'assurer un développement qui respecte les meilleures pratiques.

Le MERN compte élaborer et mettre en œuvre deux stratégies majeures pour assurer la création d'un environnement favorable à la mise en valeur des ressources énergétiques, minérales et du territoire :

- La politique énergétique 2016-2025 permettra au Québec de mettre en valeur de façon responsable l'ensemble de ses ressources et de son patrimoine énergétique commun, d'accroître son leadership en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et d'innovation et de poursuivre le développement d'une économie moins dépendante des énergies fossiles.
- La vision stratégique du développement minier constitue une démarche mobilisatrice pour l'ensemble des partenaires du secteur minier qui définit des orientations stratégiques se rapportant aux thèmes suivants : l'exploration minière, les ressources et les filières stratégiques à haut potentiel, la recherche, l'innovation, l'environnement d'affaires, le développement durable, les réseaux de prestataires de services et d'équipementiers.

La simplification et l'allègement du fardeau réglementaire et administratif des entreprises, sans pour autant diminuer les exigences à l'égard d'un développement responsable, constituent des initiatives concrètes qui contribuent au développement économique au bénéfice de toutes les régions. Le Ministère se dotera de mécanismes de révision des normes de nature législative ou réglementaire ayant des impacts sur les entreprises ou qui concernent les entreprises.

Le développement des ressources naturelles repose également sur la capacité de l'organisation à acquérir, à traiter et à analyser les connaissances stratégiques du domaine. L'expertise de pointe du MERN en matière de connaissances scientifiques représente un véritable levier de développement. On le constate notamment par le rôle de premier plan que joue le Ministère dans l'acquisition de connaissances sur le territoire du Plan Nord. Que ce soit en réalisant ses propres projets d'acquisition de connaissances ou en favorisant des partenariats avec le milieu scientifique, le MERN réaffirme ainsi son leadership en matière d'innovation et d'enrichissement des connaissances stratégiques.

Contribuer au développement économique du Québec

AXE D'INTERVENTION

UN LEVIER À LA CRÉATION DURABLE DE RICHESSE

Objectifs	Indicateurs	Cibles
1.1 Assurer la création d'un environnement favorable à la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire	Élaboration et mise en œuvre de la politique énergétique 2016-2025	Rédaction et approbation (31 mars 2016) Bilan annuel de la mise en œuvre
	Élaboration et mise en œuvre de la vision stratégique du développement minier	Rédaction et approbation (31 mars 2016) Bilan annuel de la mise en œuvre
	Mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures	Bilan annuel de la mise en œuvre
1.2 Simplifier et alléger le fardeau réglementaire et administratif des entreprises, tout en maintenant les exigences pour un développement responsable	Élaboration et mise en œuvre du plan de réduction du corpus législatif et réglementaire	100 % des activités prévues au plan
	Réduction des délais d'autorisation	État de situation Bilan annuel
1.3 Conseiller et soutenir les promoteurs dans la réalisation de projets	Nombre et bénéfices des projets sectoriels réalisés	Bilan annuel

AXE D'INTERVENTION

UN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT PAR L'ACQUISITION, L'ENRICHISSEMENT DES CONNAISSANCES STRATÉGIQUES ET L'INNOVATION

Objectifs	Indicateurs	Cibles
1.4 Mobiliser les partenaires pour poursuivre les objectifs en matière de connaissances stratégiques, de recherche, de transfert et d'innovation technologique	Ententes de collaboration avec les milieux de production des connaissances	Bilan annuel
	Nombre de publications diffusées et taux de diffusion de chaque publication	Bilan annuel
1.5 Bonifier les connaissances stratégiques permettant d'appuyer le développement de projets, notamment sur le territoire du Plan Nord	Nombre et bénéfices des projets d'acquisition et de traitement des connaissances scientifiques	100 % des activités prévues annuellement
1.6 Élaborer et diffuser des indicateurs d'appréciation des effets des projets sur l'économie locale, régionale et québécoise	Nombre d'indicateurs sectoriels élaborés	Inventaire des indicateurs (31 mars 2016) Élaboration et adaptation des indicateurs (31 mars 2017) Diffusion des indicateurs (31 mars 2018)
1.7 Poursuivre la mise en œuvre du programme de réforme du cadastre québécois	Taux de réalisation des travaux	84 % (31 mars 2016) 87 % (31 mars 2017) 90 % (31 mars 2018)

Orientation 2 >

Le MERN, conformément à sa mission, doit agir dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire dans la recherche constante d'un équilibre entre le développement économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement. Il doit considérer de façon concomitante les trois dimensions du développement durable dans ses interventions afin d'en accroître les bénéfices.

La participation des communautés locales dans le développement des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire constitue un élément incontournable de la mise en valeur de nos richesses collectives. Tout nouveau projet doit démontrer une capacité de s'intégrer à son milieu et prendre en compte les préoccupations des communautés d'accueil. Ainsi, le Ministère développera une politique spécifique pour définir les modalités de consultation des communautés locales concernées par des projets de mise en valeur des ressources naturelles.

Le gouvernement du Québec a adopté le *Guide intérimaire en matière de consultations des communautés autochtones* qui fournit des lignes directrices générales aux ministères et organismes pour leur permettre de rendre plus opérationnelle l'obligation constitutionnelle qui incombe au gouvernement de consulter et, s'il y a lieu, d'accommoder les communautés autochtones. Par ailleurs, la Loi sur les mines prévoit l'adoption et la publication d'une politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier. Le Ministère entend se doter d'une politique ministérielle en matière de consultation des communautés autochtones. La démarche du Ministère et ses façons de faire en matière de consultations des communautés autochtones s'en trouveront consolidées. Le Ministère s'engage aussi à mener les consultations requises avant l'adoption et la publication de cette politique ministérielle.

Dans un contexte où les terres du domaine de l'État et les ressources minérales et énergétiques sont de plus en plus sollicitées, et compte tenu de l'importance économique pour le Québec du développement du territoire, le Ministère doit continuer d'assurer un leadership en matière d'acceptabilité sociale des projets. Il élaborera et mettra en œuvre des orientations en matière d'acceptabilité sociale, y compris la révision et l'amélioration de ses processus afin de définir clairement les responsabilités de tous les intervenants et ainsi favoriser la conciliation des usages du territoire public.

Assurer la mise en valeur durable des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire, de concert avec les parties prenantes

AXE D'INTERVENTION

LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET MINÉRALES AINSI QUE DU TERRITOIRE

Objectifs	Indicateurs	Cibles
2.1 Doter le Québec d'une démarche favorisant l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire public	Élaboration et mise en œuvre d'orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale	Élaboration et approbation (31 mars 2016) Bilan annuel de la mise en œuvre
2.2 Favoriser la participation des communautés locales et des communautés autochtones par de meilleures pratiques en matière de consultation	Développement et mise en œuvre d'une politique de consultation des communautés locales	Développement (30 septembre 2016) Bilan annuel de la mise en œuvre
	Développement et mise en œuvre d'une politique de consultation des communautés autochtones	Développement (30 septembre 2016) Bilan annuel de la mise en œuvre
	Développement et mise en œuvre d'outils d'appréciation en matière de consultations	Inventaire (31 mars 2016) Développement des outils (31 mars 2017) Validation et mise en œuvre (31 mars 2018)
2.3 Contribuer à la vitalité des régions en les faisant profiter de retombées résultant de la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles	Contribution du MERN aux travaux de renouvellement du pacte fiscal Québec – municipalités	Bilan annuel
	Bilan de l'entente de principe pour la délégation conclue avec les MRC	Bilan de l'entente de principe (31 mars 2016)
	Contribution aux négociations relatives aux ententes avec les communautés autochtones concernées	Bilan annuel

Orientation 3

Les besoins de la clientèle évoluent, et les ministères doivent continuer d'assurer la qualité de leur prestation de services et de leur cohérence.

Le MERN s'engage à renouveler son approche clientèle. Ainsi, depuis sa création en 2014, le Ministère s'active à déployer son réseau régional pour offrir à ses clientèles, ses partenaires et ses délégataires des services de première ligne régionalisés. Ce renouvellement du panier de services du Ministère s'ajoute à ses efforts actuels pour améliorer ses services-conseils grâce aux différentes initiatives énoncées précédemment. Une déclaration de services aux citoyens actualisée confirmera les engagements précis du Ministère notamment en matière de qualité des services offerts à ses clientèles.

Dans le même ordre d'idées, la diffusion d'information à valeur ajoutée est un incontournable, ne serait-ce que pour renseigner les citoyens sur des sujets qui les préoccupent, en ayant pour objectif la satisfaction des clientèles.

Sur le plan de la gouvernance, le Ministère privilégie une démarche d'amélioration continue, que ce soit par la révision de programmes ou par celle des processus pour s'assurer de leur efficience. Il se donne l'objectif d'améliorer ses processus d'affaires ainsi que ses outils de gestion, notamment en prenant en compte des principes de développement durable.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a annoncé sa volonté de rétablir l'équilibre budgétaire dès l'année 2015-2016. Pour atteindre cet objectif, les ministères et les organismes devront réaliser leur mission en respectant le cadre budgétaire tout en relevant le défi de renouveler leurs effectifs dans le souci de maintenir la qualité des services. La mobilisation des ressources humaines revêt une importance particulière. À cet effet, le Ministère entend miser sur l'utilisation de pratiques mobilisatrices au sein de l'organisation.

Par ses plans de gestion mobilisatrice, le Ministère concentrera ses efforts sur les pratiques de gestion de la connaissance et sur le développement des compétences de la relève en gestion. Ces actions sont incontournables dans un contexte où la pérennité des connaissances est primordiale pour préserver la mémoire institutionnelle.

Le Ministère entend s'affirmer comme une organisation performante qui utilise de façon optimale ses ressources et qui sait s'adapter aux grands enjeux de la société québécoise et aux besoins évolutifs de ses clientèles.

Améliorer l'efficacité de l'organisation et sa prestation de services

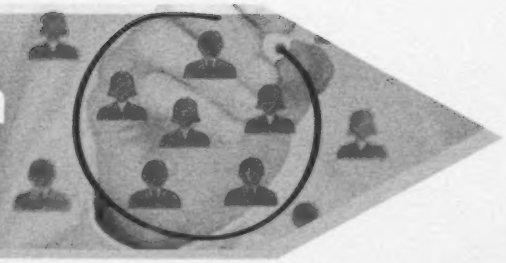

AXE D'INTERVENTION

L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION ET LA QUALITÉ DE L'OFFRE DE SERVICES

Objectifs	Indicateurs	Cibles
3.1 Diffuser de l'information à valeur ajoutée et en faciliter l'accès	Proportion des clients considérant être bien informés	Bilan annuel
3.2 Instaurer une approche clientèle renouvelée	Rédaction et adoption de la Déclaration de services aux citoyens (DSC)	DSC mise en ligne (31 mars 2016)
	Taux de satisfaction des clientèles	Détermination dans le cadre de la révision de la DSC
3.3 Améliorer les pratiques de gestion en prenant en compte des principes de développement durable	Nombre de processus d'affaires révisés	Production d'un diagnostic (31 mars 2016) Nombre de processus d'affaires révisés annuellement (3)
	Nombre d'outils de gestion révisés	Production d'un diagnostic (31 mars 2016) Nombre d'outils révisés annuellement (3)
3.4 Consolider et mettre en œuvre de nouvelles pratiques de gestion mobilisatrice et de pérennité de l'expertise	Mise en œuvre de nouvelles pratiques de gestion des connaissances et de l'expertise	Bilan annuel de la mise en œuvre
	Bilan des activités des programmes de relève en gestion	Bilan annuel
	Mise en œuvre des plans de gestion mobilisatrice sectoriels	Bilan annuel de la mise en œuvre

Actions structurantes

Les éléments prescrits par la Loi sur l'administration publique ont été pris en compte dans ce plan, de même que les exigences relatives à la Loi sur le développement durable et à la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. De plus, les priorités gouvernementales telles que la gestion rigoureuse des dépenses publiques, la révision permanente des programmes et la qualité des services aux citoyens ont appuyé la réflexion stratégique.

Le Ministère contribue également à l'action gouvernementale en collaborant à la réalisation des initiatives prioritaires suivantes :

- le Plan Nord;
- la Stratégie maritime;
- les orientations gouvernementales en aménagement du territoire;
- la Stratégie gouvernementale de développement durable;
- la Politique de financement des services publics;
- les objectifs gouvernementaux de protection et de conservation du territoire (aires protégées);
- le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques;
- la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.

Suivi du plan stratégique

Dans le but de suivre la mise en œuvre de son plan stratégique, le Ministère élabore chaque année un plan d'action dans lequel les activités nécessaires à l'atteinte des cibles stratégiques sont répertoriées. Ce plan d'action favorise une vision globale de l'engagement des divers domaines d'affaires du Ministère.

© Hydro-Québec

2015 2018 | PLAN STRATÉGIQUE
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

ENJEU > LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET MINÉRALES AINSI QUE DU TERRITOIRE

Orientation	Axes d'intervention	Objectifs
1 > Contribuer au développement économique du Québec	UN LEVIER À LA CRÉATION DURABLE DE RICHESSE	1.1 Assurer la création d'un environnement favorable à la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire
		1.2 Simplifier et alléger le fardeau réglementaire et administratif des entreprises, tout en maintenant les exigences pour un développement responsable
		1.3 Conseiller et soutenir les promoteurs dans la réalisation de projets
	UN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT PAR L'ACQUISITION, L'ENRICHISSEMENT DES CONNAISSANCES STRATÉGIQUES ET L'INNOVATION	1.4 Mobiliser les partenaires pour poursuivre les objectifs en matière de connaissances stratégiques, de recherche, de transfert et d'innovation technologique
		1.5 Bonifier les connaissances stratégiques permettant d'appuyer le développement de projets, notamment sur le territoire du Plan Nord
		1.6 Élaborer et diffuser des indicateurs d'appréciation des effets des projets sur l'économie locale, régionale et québécoise
		1.7 Poursuivre la mise en œuvre du programme de réforme du cadastre québécois

Orientation	Axe d'intervention	Objectifs
2 > Assurer la mise en valeur durable des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire, de concert avec les parties prenantes	LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET MINÉRALES AINSI QUE DU TERRITOIRE	2.1 Doter le Québec d'une démarche favorisant l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire public
		2.2 Favoriser la participation des communautés locales et des communautés autochtones par de meilleures pratiques en matière de consultation
		2.3 Contribuer à la vitalité des régions en les faisant profiter de retombées résultant de la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles

Orientation	Axe d'intervention	Objectifs
3 > Améliorer l'efficacité de l'organisation et sa prestation de services	L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION ET LA QUALITÉ DE L'OFFRE DE SERVICES	3.1 Diffuser de l'information à valeur ajoutée et en faciliter l'accès
		3.2 Instaurer une approche clientèle renouvelée
		3.3 Améliorer les pratiques de gestion en prenant en compte des principes de développement durable
		3.4 Consolider et mettre en œuvre de nouvelles pratiques de gestion mobilisatrice et de pérennité de l'expertise

MISSION

ASSURER LA GESTION ET SOUTENIR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET MINÉRALES AINSI QUE DU TERRITOIRE DU QUÉBEC, DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

VISION

UNE ÉQUIPE RECONNUE POUR SON EXPERTISE DE POINTE ET SA GESTION RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET MINÉRALES AINSI QUE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

Indicateurs	Cibles
Élaboration et mise en œuvre de la politique énergétique 2016-2025	Rédaction et approbation (31 mars 2016) - Bilan annuel de la mise en œuvre
Élaboration et mise en œuvre de la vision stratégique du développement minier	Rédaction et approbation (31 mars 2016) - Bilan annuel de la mise en œuvre
Mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures	Bilan annuel de la mise en œuvre
Élaboration et mise en œuvre du plan de réduction du corpus législatif et réglementaire	100 % des activités prévues au plan
Réduction des délais d'autorisation	État de situation - Bilan annuel
Nombre et bénéfices des projets sectoriels réalisés	Bilan annuel
Ententes de collaboration avec les milieux de production des connaissances	Bilan annuel
Nombre de publications diffusées et taux de diffusion de chaque publication	Bilan annuel
Nombre et bénéfices des projets d'acquisition et de traitement des connaissances scientifiques	100 % des activités prévues annuellement
Nombre d'indicateurs sectoriels élaborés	Inventaire des indicateurs (31 mars 2016) - Élaboration et adaptation des indicateurs (31 mars 2017) - Diffusion des indicateurs (31 mars 2018)
Taux de réalisation des travaux	84 % (31 mars 2016) - 87 % (31 mars 2017) - 90 % (31 mars 2018)

Indicateurs	Cibles
Élaboration et mise en œuvre d'orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale	Élaboration et approbation (31 mars 2016) - Bilan annuel de la mise en œuvre
Développement et mise en œuvre d'une politique de consultation des communautés locales	Développement (30 septembre 2016) - Bilan annuel de la mise en œuvre
Développement et mise en œuvre d'une politique de consultation des communautés autochtones	Développement (30 septembre 2016) - Bilan annuel de la mise en œuvre
Développement et mise en œuvre d'outils d'appréciation en matière de consultations	Inventaire (31 mars 2016) - Développement des outils (31 mars 2017) - Validation et mise en œuvre (31 mars 2018)
Contribution du MERN aux travaux de renouvellement du pacte fiscal Québec – municipalités	Bilan annuel
Bilan de l'entente de principe pour la délégation conclue avec les MRC	Bilan de l'entente de principe (31 mars 2016)
Contribution aux négociations relatives aux ententes avec les communautés autochtones concernées	Bilan annuel

Indicateurs	Cibles
Proportion des clients considérant être bien informés	Bilan annuel
Rédaction et adoption de la Déclaration de services aux citoyens (DSC)	DSC mise en ligne (31 mars 2016)
Taux de satisfaction des clientèles	Détermination dans le cadre de la révision de la DSC
Nombre de processus d'affaires révisés	Production d'un diagnostic (31 mars 2016) - Nombre de processus d'affaires révisés annuellement (3)
Nombre d'outils de gestion révisés	Production d'un diagnostic (31 mars 2016) - Nombre d'outils révisés annuellement (3)
Mise en œuvre de nouvelles pratiques de gestion des connaissances et de l'expertise	Bilan annuel de la mise en œuvre
Bilan des activités des programmes de relève en gestion	Bilan annuel
Mise en œuvre des plans de gestion mobilisatrice sectoriels	Bilan annuel de la mise en œuvre

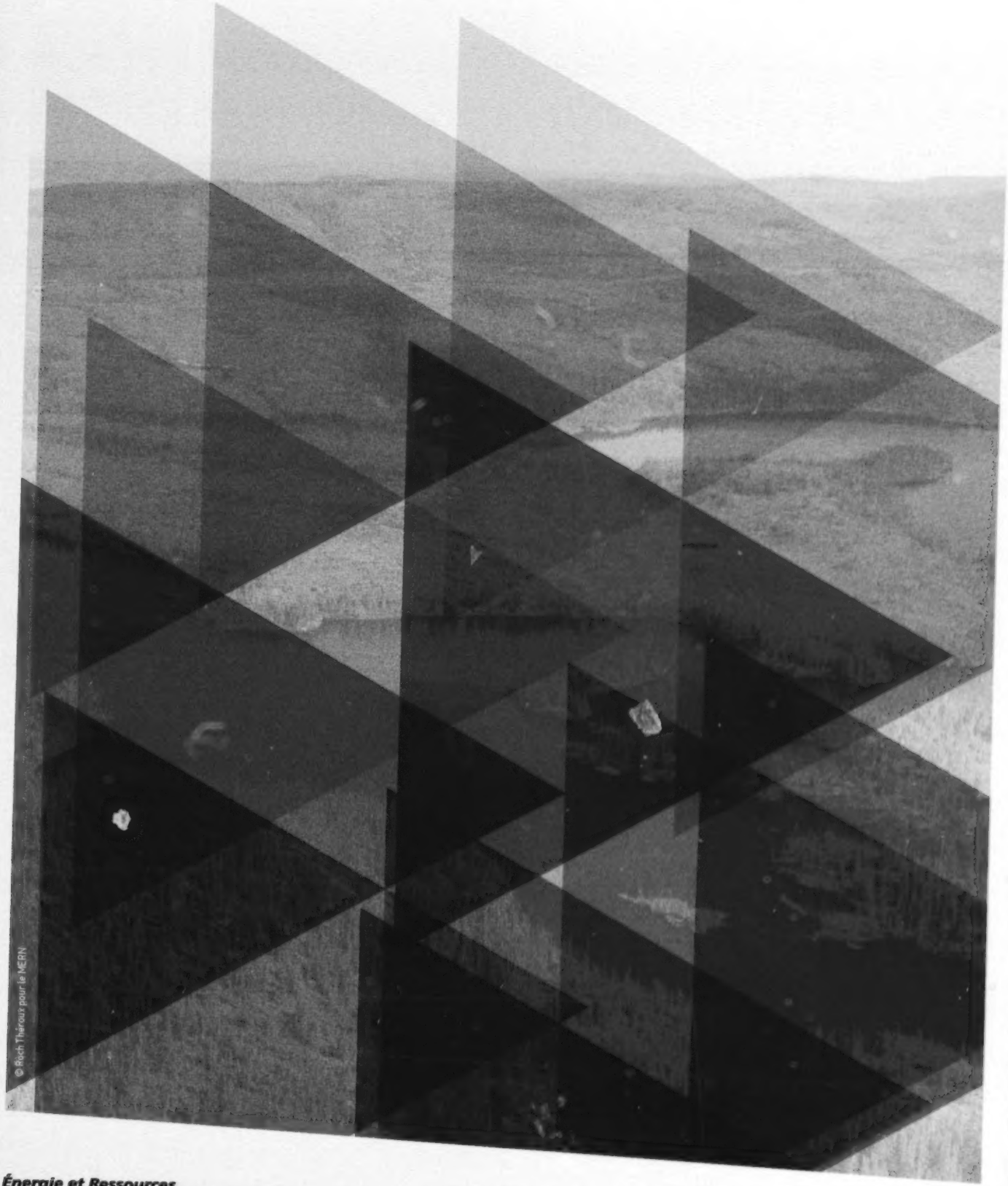

Énergie et Ressources naturelles
Québec